

# **Compte Rendu du Conseil Municipal du 20 Octobre 2011**

L'an deux mil onze, le vingt octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 10 octobre 2011

Étaient présents : Jean-Bernard ALLAN, Pierre BOISSELIER, Sandra BUISSON, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Anne DOUADY, Catherine DUPONT, Véronique PIGEON-MENZEL, Alain MONNOT, Claude ROUSSET, Damien TOURLONNIAS.

Absents excusés : Patrick BARTCZAK (procuration à Damien TOURLONNIAS, Jean-Louis CHOQUET (procuration à Pierre BOISSELIER), Bernard MARO (procuration à Véronique MENZEL,

Secrétaire de séance : Jean-Bernard ALLAN

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

## **I) Approbation du procès verbal du 8 septembre 2011.**

Monsieur le Maire demande si les élus ont des observations sur le procès-verbal de la séance du 8 septembre dernier avant de le mettre au vote.

Monsieur MONNOT expose qu'il va s'abstenir lors du vote car il estime que les joutes oratoires entre élus qui n'ont pas de rapport direct avec l'objet du débat n'ont pas leur place au sein du compte rendu. Il précise qu'il fait cette remarque sans pour autant remettre en cause le travail des secrétaires de séance et qu'il conçoit que Madame MENZEL ait pu souhaiter que mention soit faite de cet échange. Toutefois, il estime que le procès-verbal doit refléter les avis politiques et débats entre les membres de l'assemblée mais pas l'étalage de prises de becs. C'est d'ailleurs ce qui a toujours été fait jusqu'à présent depuis 9 ans environ.

Le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2011 est adopté et signé avec 11 voix pour et une abstention. (Madame CHRISTOPHEL excusée lors du dernier conseil ne participant pas au vote)

## II) Affaires Financières

### ➤ **Instauration de la Taxe d'Aménagement au taux de 5% sur le territoire communal (n°65/2011) :**

Monsieur le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la Taxe Locale d'Équipement et la Participation pour Aménagement d'Ensemble a été créée. Elle sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1<sup>er</sup> janvier 2015, les participations telles que, la Participation pour Voirie et Réseaux (PVR), la Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE). (Également la participation pour non réalisation d'aire de stationnement (PNRAS) pour les communes qui l'ont instaurée).

La commune ayant un Plan d'Occupation des Sols approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1%.

La commune peut toutefois fixer librement dans le cadre des articles L. 33114 et L. 33215, un autre taux et dans le cadre de l'article L.3319, un certain nombre d'exonérations.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 3311 et suivants ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 5% ;
- de ne pas mettre en place les exonérations prévues en application de l'article L. 3319 du code de l'urbanisme :

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014). Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans. De même, la commune se réserve le droit de fixer un taux majoré sur certains secteurs, lorsque les données du PLU et estimations des travaux nécessaires seront connues.

La présente délibération est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

### ➤ **Tarif camping complément (n°66/2011)**

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations n°55/2010 et 38/2011, les tarifs du camping ont été fixés respectivement pour l'année 2011 et 2012.

Il propose que le tarif Coupe Icare soit également appliqué aux groupes (d'enfants ou d'adultes) de plus de 50 personnes.

Type de tarifs	Tarif au 01/01/11	Tarif au 01/04/2012	Par
<b>Forfait journalier Coupe Icare</b> (du mercredi soir ou dimanche soir comprenant emplacement +personne) <b>ou groupe de plus de 50 personnes</b> : pour les plus de 4 ans et par personne = emplacement+personne	6,00 €	6,18 €	nuitée

NB : Taxe de séjour 0.22 € en sus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que le forfait journalier Coupe Icare est désormais également applicable aux groupes de plus de 50 personnes.

### ➤ **Tarifs Funiculaire au 1<sup>er</sup> janvier 2012 complément (n°67/2011)**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°58/2011 du 8 septembre dernier par laquelle les tarifs 2012 du funiculaire ont été votés à l'exception du forfait "forêt ludique" en attente des négociations avec les partenaires concernés.

Celles-ci ayant abouties, il est proposé ce qui suit :

<b>Forfait "forêt ludique" de St Bernard</b> <b>Partenariat avec la Régie de St Bernard et</b> <b>l'AOTU (convention à renouveler)</b>	Pour mémoire tarifs TTC 2011	<b>Tarifs TTC au 1<sup>er</sup></b> <b>Janvier 2012</b>
<b>Aller-retour Adulte</b> (Funi + accès forêt ludique + estibus)	25,00 €	25,40 €  (Funi 11,70€+ Forêt 12.70€+ Estibus 1€)
<b>Aller-retour Enfant</b> (Funi + accès forêt ludique + estibus)	17,10 €	17.40 €  (Funi 6.20€+ Forêt 10.20 €+ Estibus 1€)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'ajouter ces deux tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2012, et d'autoriser le Maire à signer la convention de reversement, selon les modalités présentées ci-dessus, avec la Régie des Remontées Mécaniques de Saint Bernard et l'AOTU du Grésivaudan.

Monsieur ALLAN, Président de la Régie des Remontées Mécaniques, expose que les négociations avec la Régie des Remontées de Saint Bernard sont toujours en cours concernant la question des forfaits communs de ski. Une nouvelle réunion est prévue le 26 octobre prochain à 18h00 à Saint Hilaire. Les élus de l'assemblée sont invités à se joindre à cette réunion afin qu'ils puissent mieux comprendre les divergences d'intérêts qui empêchent la bonne marche des négociations.

Madame MENZEL informe qu'elle sera présente et Madame DOUADY qu'elle tentera de se libérer pour y assister.

## **III) Travaux**

### ➤ **Point sur les projets en cours**

- ✓ *Demande de subvention pour les travaux de remise en état du réseau d'assainissement (n°68/2011)*

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°13/2011 et que suite au schéma d'assainissement, la régie de l'eau doit engager en 2011 des travaux pour la remise en état du réseau d'assainissement dans lequel s'infiltrent actuellement beaucoup d'eaux parasites.

L'étude phase PRO annonce un montant de travaux de 271 000 € HT (dont maîtrise d'œuvre). Le montant étant plus élevé qu'annoncé en phase AVP et lors de la prise de délibération n°13/2011, le Maire reconsulte l'Assemblée à ce sujet.

Pour pouvoir financer ces travaux, il serait nécessaire de demander l'aide du Conseil Général de l'Isère et de l'Agence de l'Eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à solliciter auprès de l'ensemble des partenaires financiers potentiels, des aides pour la réalisation des travaux de remise en état du réseau d'assainissement sur la base des nouveaux montant phase PRO.

✓ ***Autres travaux d'eau et d'assainissement***

Les travaux de réseau d'adduction d'eau potable avancent conformément au planning et sont presque terminés.

Les travaux au sein des réservoirs prennent du retard du fait des délais de livraison du matériel pour les traitements UV et la chloration.

Le basculement sur la source Poirier pour l'ensemble des abonnées est donc prévu semaine 46 ou 47.

✓ ***Contrat de Développement Diversifié (CDD) 2010-2011 (n°69/2011)***

Le Maire présente le CDD 2010-2011 signé par le Conseil Général, concernant notamment l'attribution à Saint Hilaire de 76 016 € pour la réalisation de divers travaux sur le Funiculaire (Protection de la voie contre les chutes de pierres, rénovation des ouvrages d'art et des traverses de la voie, couverture de la gare haute).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer le Contrat de Développement Diversifié 2010-2011.

✓ ***Régie des Remontées Mécaniques***

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de rénovation des ouvrages d'art et des bâtiments (couverture de la gare haute) avaient été lancés par nécessité sans avoir la certitude d'obtenir des financements.

À ce jour, le Conseil Général via le CDD nous aide à hauteur de 76 016€ (soit 42% des travaux), la Communauté de Communes du Grésivaudan (CCG) pour 30% des travaux (dans la limite de 150 000€), et des négociations avec le Parc Naturel Régional de Chartreuse devrait nous permettre d'obtenir des subventions concernant le tourisme adapté.

Monsieur ALLAN expose que des représentants de la CCG et du Conseil Général se sont rendus sur place pour voir les travaux engagés en cours de réalisation.

Monsieur ALLAN expose également que la régie fera procéder à un élagage des arbres jouxtant la voie du Funiculaire, afin de respecter la distance de sécurité de 8m à l'axe de la voie qui est préconisée.

Enfin, il est précisé que les travaux de remise en état des pistes (réouverture suite à développement de la forêt et destruction d'un rocher) ont également été réalisés.

### ✓ *Cimetière*

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a eu beaucoup d'améliorations dans le cimetière cette dernière année et notamment :

- La remise en état du portail de l'entrée
- La réalisation du jardin du souvenir et la pose du columbarium
- Le réaménagement du carré commun (exhumations des corps).

A cela, il faut ajouter les procédures d'abandon lancées sur plus de 160 tombes. Cette procédure longue (3 ans) et fastidieuse (avis à afficher sur place et en Mairie, convocation en recommandé des titulaires, notification des procès-verbaux de constat en recommandé etc...) ont nécessité beaucoup de temps de traitement par le service administratif. Et il est à souligner que ce travail n'aurait pas été possible sans un autre travail de longue haleine qui a été réalisé en amont, à savoir le recensement et le renseignement de la base de données du logiciel acquis il y a environ 2 ans.

Sur l'année passée c'est donc près de 60 000 € qui ont été investis dans la remise en état de notre cimetière.

### ✓ *Signalétique*

La commission s'est réunie le 3 octobre dernier afin de refaire un point sur les axes de réflexion qui avaient été engagés et laissés en suspend depuis 1 an.

Cette réunion a permis aux nouveaux membres (notamment le représentant des commerçants) de se mettre au courant.

La commission a défini des priorités dans les différents axes proposés, à savoir pour l'essentiel en 1) travail avec les 2 communes voisines pour mettre en place dans chaque village des panneaux avec les plans généraux des trois communes (du type de celui actuellement placé devant la Mairie), et en 2) la seconde tranche de signalétique.

La prochaine réunion aura donc lieu le 31 octobre en compagnie des représentants des communes de Saint Pancrasse et de Saint Bernard pour confirmer que les 3 communes sont intéressées par l'idée des panneaux triptyques avec les plans des 3 communes et commencer à travailler à la forme concrète de ce projet.

Par ailleurs, Monsieur ALLAN et Madame DOUADY membres de la commission soulignent le questionnement de celle-ci quant à la réglementation de la publicité sur la commune.

Celle-ci appartenant au PNRC, elle a l'obligation de se conformer à la réglementation établie par le parc. Si elle veut y déroger, il lui faut créer son propre règlement de publicité; procédure longue et règlement tout aussi contraignant et difficile à mettre en œuvre que la réglementation du PNRC.

Après débat, l'Assemblée semble globalement en accord sur le fait qu'étant dans le PNRC, il nous faut respecter cette réglementation, mais que de petits aménagements de la règle peuvent peut-être être envisageables au cas par cas afin de faciliter l'action des commerces.

### ➤ **Achat du bâtiment dit "la Villa Sauzet" (n°70/2011)**

Monsieur le Maire expose que l'OPAC est actuellement propriétaire du bâtiment dit du Sauzet sis au 74 Route des Trois Villages, sur la parcelle cadastrée AD 24.

Solid'Action est le locataire de ce bâtiment qui accueille donc 2 emplois et 5 pensionnaires de l'association.

Le bâtiment n'est actuellement plus aux normes et l'OPAC souhaite le vendre.

L'OPAC s'engagerait à faire les travaux de gros œuvre pour rénover la bâtisse soit un coût estimé à 213 000 €

Il resterait les travaux de second œuvre que Solid'Action pourrait assurer et les travaux d'isolation (dont changement des menuiseries) qu'il faudra sans doute que la commune prenne en charge, sauf si Solid'Action était en capacité de le faire.

L'OPAC souhaiterait vendre la bâtisse 120 000 € mais compte tenu des travaux qu'il restera à faire, le Maire estime qu'une offre à 80 000 € serait plus raisonnable.

La commune achèterait le bâtiment via un emprunt couvrant le montant total de l'achat, dont les échéances seraient couvertes, au moins sur la part de capital, par le montant du loyer versé par Solid'Action.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que cet investissement permettrait de pérenniser 2 emplois, et d'enrichir le patrimoine communal et ce même si la commune devra peut-être assumer les travaux d'isolation et les intérêts de l'emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'acquisition du bâtiment dit du Sauzet dans la limite d'un montant de 80 000 € hors frais de notaire. Cette acquisition se fera au cours de l'année 2012 et sera inscrite au budget 2012, de même que l'emprunt nécessaire au financement de l'achat.

Par ailleurs, la commune s'engage également vis-à-vis de Solid'Action, compte tenu de l'activité spécifique de l'association, à proposer un loyer modéré fixé à 700 € maximum par mois, qui ne subira que les variations de l'indice de référence des loyers édité par l'INSEE.

## **IV) Personnel**

### **➤ Vœu de maintien de la cotisation CNFPT (n°71/2011)**

Monsieur le Maire expose que toutes les collectivités territoriales de France doivent payer 1% de cotisation indexée sur la masse salariale au CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale). Cet organisme public propose chaque année un grand choix de formations auxquelles les agents des collectivités peuvent accéder gratuitement du fait de cette cotisation (à l'exception de quelques formations spécifiques qui sont payantes mais à un prix bien inférieur à celui proposé par un organisme privé).

Le gouvernement a décidé dans la loi de finance rectificative 2011, que la cotisation au CNFPT serait de 0.9% au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Cette baisse de revenus pour le CNFPT ne lui permettra pas de conserver et encore moins de développer l'offre de formation actuelle.

C'est pourquoi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au CNFPT par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

## **V) Administration Générale**

### **➤ Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges au 1<sup>er</sup> janvier 2011 (n°72/2011)**

En application de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, une commission locale d'évaluation des transferts de charges a été créée par délibération de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan du 12 janvier 2009.

Le rôle de cette commission est d'évaluer les transferts de charges entre la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan et ses communes membres.

Compte tenu des transferts de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2011, il convient d'approuver le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges.

Madame CHRISTOPHEL souligne que la participation de Saint Hilaire à la CCG ne sera pas modifiée pour 2011 par rapport à l'année antérieure.

## **VI) Urbanisme**

### **➤ PLU**

Madame ROUSSET expose que le travail sur le règlement du futur PLU se poursuit. Une prochaine réunion est fixée au mardi 25 octobre 2011.

Elle précise que la cartographie est elle terminée à ce jour. Des questionnements sur la zone AU, au dessus de la SDH se sont posées lors des débats, mais il a été décidé de définir une zone unique dont la commune pourra avoir la maîtrise par la réalisation d'un programme d'aménagement d'ensemble qu'elle devra certes financer, mais qui lui permettra d'en maîtriser la cohérence.

Une réunion publique est prévue le 9 novembre 2011, de 19h00 à 20h30 au Mille Club pour présenter le zonage et le règlement.

Il suivra la validation du projet de PLU en conseil, puis l'enquête publique, et enfin l'approbation définitive d'ici fin du 1<sup>er</sup> semestre 2012.

Vu l'avancement du PLU, il est à noter que désormais, toutes les demandes d'urbanisme qui se trouveront sur des terrains impactées par des changements de zone et donc de droit des sols dans le futur PLU, feront l'objet d'un sursis à statuer, en attendant l'approbation du PLU fin de 1<sup>er</sup> semestre 2012.

## **VII) Questions diverses**

### **➤ SISCO**

Le SISCO devrait être en mesure, la semaine prochaine, de fournir un rapport de son bureau de contrôle, APAVE, dans lequel toutes les réserves auront été levées du fait de la réalisation des modifications demandées.

Le personnel cherche encore un peu ses marques dans les nouveaux locaux mais s'adapte petit à petit.

Les nouvelles directives gouvernementales concernant l'alimentation dans les cantines scolaires seront bientôt prises en compte, pour les points demandés qui ne l'étaient pas déjà. Il s'agit par exemple d'avoir un approvisionnement en produit locaux à hauteur de 20%. Des membres du SISCO se rendront prochainement en formation à ce sujet.

### ➤ **Communauté de Communes du Pays Grésivaudan (CCPG)**

Monsieur MONNOT expose qu'une 3<sup>ème</sup> réunion de concertation avec les associations est prévue le jeudi 3 novembre à 18h00 au Mille Club.

Il est rappelé que ces réunions sont ouvertes à 1 ou 2 représentants du bureau de chaque association, mais ne sont pas des réunions publiques.

À l'issue de cette réunion, et compte tenu des budgets annoncés par la CCG, les élus du plateau et de la CCG devront sans doute faire des arbitrages.

### ➤ **Logements sociaux**

Pour info, un certain nombre de logements étant vacants à la SDH et à l'OPAC, et la commune n'ayant pas de dossiers de demande en attente, les organismes de logements ont fait de la publicité et ont attribué des logements à des personnes qui avaient fait des demandes dans d'autres communes.

Il est à noter que le nombre de logements vacants n'était toutefois pas de plus de 100 comme la rumeur la laissait entendre.

Le petit problème actuel est que quand la commune a un dossier à présenter, il est souvent arrivé sur les derniers mois que le logement qui était censé être disponible ait été, entre temps, attribué à quelqu'un d'autre sans que la commune ait l'information. Ceci pose des problèmes d'organisations. Les commissions des organismes restent souveraines mais il serait bon que l'information circule mieux voire que les dossiers proposés par la commune puissent rester prioritaires face à un dossier extérieur.

Madame CHRISTOPHEL rencontre la SDH notamment le 9 novembre pour en parler.

### ➤ **Congrès des Maires**

Monsieur MONNOT précise que seul Madame CHRISTOPHEL et lui-même se rendront au Congrès et pour seulement 2 jours (soit une seule nuit sur place).

### ➤ **Jour de la nuit**

Nous avons eu des retours de personnes qui ont beaucoup apprécié cette initiative. Monsieur MARO qui a piloté cela pourra en tirer les conclusions pour les prochains travaux sur l'éclairage public.



➤ **Clé Mille Club**

Pour info les serrures du Mille Club ont été modifiée, et par conséquent les clés changées.

➤ **Soirée de fin d'année 2011**

Comme chaque année, il est proposé de renouveler la soirée où sont conviés les élus et le personnel.

Le SISCO propose de nous accueillir dans les nouveaux locaux du restaurant scolaire et de fixer la date au vendredi 9 décembre à 19h30.

Les invitations seront donc préparées en ce sens.

***La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée  
au Jeudi 15 Décembre 2011 à 20h30.***

**La séance est levée à 21h45.**